

PROCES-VERBAL
DE LA
XIII^e SESSION DE LA COMMISSION MIXTE CULTURELLE FRANCE-CANADA

- 3 -

FRANCOPHONIE

La partie acadienne remercie la Présidence de la République d'avoir choisi Mme Antonine MAILLET pour représenter le peuple acadien au Haut Conseil de la Francophonie.

ENSEIGNEMENT ET ACTION LINGUISTIQUE

La Direction Générale maintient 24 bourses d'été destinées aux professeurs enseignant en français dans les Provinces de l'Atlantique.

Du côté acadien la gestion de ce programme est assurée directement par les ministères de l'éducation des provinces concernées, chacune prenant à sa charge les frais de voyage de ses boursiers.

-5 boursiers pour la Nouvelle-Ecosse, 3 pour l'Ile du Prince-Edouard, 1 pour l'Île de Terre-Neuve et 15 pour le Nouveau Brunswick-

La délégation acadienne remercie tout particulièrement le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, lequel assure, en plus de la gestion des 15 bourses qui lui reviennent, la coordination de ce programme pour l'ensemble des Provinces de l'Atlantique (1).

L'enveloppe budgétaire correspondant à 5 bourses d'études supérieures est maintenue. Des projets différents dont les objectifs seront à préciser, donneront lieu à d'autres formes de coopération (mission, invitations, etc...), en coordination notamment avec les programmes mis en place par les Services Culturels d'Ottawa et de Québec.

Un coopérant est maintenu à l'Université Sainte-Anne.

(1) Se rapporter au procès-verbal de la XIII^{ème} session de la Commission Mixte franco-canadienne.